

Feuille de route « Produits chimiques » de la Commission Européenne : Un tournant historique

Depuis 2007 et l'adoption du règlement REACH, qui avait doté l'Union Européenne de la législation la plus avancée au monde, force était de constater que la réglementation des substances chimiques progressait très lentement.

L'impulsion que vient de donner la Commission européenne avec la feuille de route publiée lundi 25 avril marque un tournant historique [1]. On passe de l'approche substance par substance à une approche par groupe de molécules. C'est le cas des bisphénols. L'action du RES avait demandé en mars 2009 l'interdiction des biberons au Bisphénol A, ce qui avait été acté en France en avril 2010 puis étendu à l'ensemble de l'Union européenne en novembre 2010, mais ce BPA avait été remplacé par d'autres bisphénols, tout aussi si ce n'est plus toxiques. C'est aussi le cas des perfluorés, les 2 premiers interdits étant remplacés par d'autres dans une famille constituée de plusieurs milliers de molécules.

Certes l'objectif affiché est l'année 2030, mais les citoyens européens doivent être aujourd'hui informés et mobilisés pour obtenir partout où ils vivent et travaillent l'élimination des milliers de substances ainsi visées par la Commission Européenne.

La charte des « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens », lancée par le RES en 2017 a été signée ou en cours de signatures par 5 régions, 9 départements et près de 300 communes [2]. Un Français sur 2 vit dans une collectivité territoriale qui a signé la charte. La campagne « Zéro phtalates » vise à mobiliser la population en ciblant une famille de substances qui induit les grandes maladies infantiles après exposition pendant la grossesse et/ou pendant la petite enfance [3]. Afin de sensibiliser les professionnels de la santé et de l'enfance, le RES a mené dans le Tarn une opération de mesure du taux de phtalates sur 40 adultes travaillant notamment au contact d'enfants en partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn et la Mutuelle du Rempart [4].

Le RES appelle l'ensemble des collectivités territoriales à rejoindre ce mouvement pour protéger en priorité les générations futures. La prochaine Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens pour la période 2023-2026 doit être élaborée très rapidement pour permettre d'atteindre cet objectif.

Contact presse :

André Cicoella 06 35 57 16 82

[1] https://ec.europa.eu/growth/news/sustainable-chemicals-commission-advances-work-restrictions-harmful-chemical-substances-2022-04-25_fr

[2] <http://www.reseau-environnement-sante.fr/vtspe/>

[3] <http://www.reseau-environnement-sante.fr/category/operation-zero-phtalates/>

[4] <http://www.reseau-environnement-sante.fr/operation-zero-phtalates-dans-le-tarn/>